

SYNTHESE DES RESULTATS DE LA TACHE 3 (POLITIQUES PUBLIQUES) DU PROJET VETERRA SEPTEMBRE 2015

POST-DOCTORANTS : MEHDI ARRIGNON, JESSICA SAINTY, JULIE VOLDOIRE
STAGIAIRE : ADRIEN DECLAS
ENCADRANTS : CHRISTEL BOSCH, DOMINIQUE VOLLET

I- Présentation et résultats par monographie

Le programme d'enquête ciblant prioritairement le Massif Central, nous avons opté pour la réalisation de quatre monographies sur les départements de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme. Le choix de procéder par monographie nous a permis à la fois d'observer des situations localement contrastées puis de les comparer, de façon à en tirer des éléments de compréhension des difficultés inhérentes à l'installation de vétérinaires ruraux.

En complément d'étude, le choix des Alpes-Maritimes a été fait parce qu'il constituait un cas archétypal d'investissement des pouvoirs publics dans l'installation de vétérinaires ruraux.

Par l'expression « vétérinaire rural », nous faisons référence aux vétérinaires, qu'ils soient salariés ou en exercice libéral, dont les cabinets ou cliniques sont établis en milieu rural et qui ont une clientèle exclusivement ou à dominante « rurale », c'est-à-dire une médecine à destination des animaux de rente (bovins, ovins, porcins, etc.). Ainsi, les professionnels et les cabinets spécialisés dans la médecine à destination des animaux de compagnie ou de loisirs, les médecines dites « canine » ou « équine » n'entrent pas dans le champ de notre étude. Nous utiliserons cette expression « vétérinaire rural » sans guillemets par la suite.

Les cinq cas étudiés présentent chacun des spécificités qui seront présentées ici en fonction des réponses publiques et/ou privées recueillies sur ces territoires, afin de réguler ou non les risques éventuels de « désertification vétérinaire » – la notion est définie dans ce qui suit. La diversité des cas choisis nous a permis de passer en revue une large palette de configurations sociales qui suggèrent plusieurs cas de figure que nous avons choisi de nommer de façon idéal-typique.

Cas 1 – L'Allier ou l'auto-régulation réussie des « militants de la rurale » : adaptation et diversification des professionnels vétérinaires.

L'Allier est un département dans lequel l'élevage bovin est dense. Situés au cœur de la zone charolaise, les élevages bovins sont nombreux avec une dominante de production en viande, ce qui se traduit par une forte saisonnalité des soins à apporter aux animaux à cause des périodes hivernales (de novembre à avril) qui correspondent aux périodes de vêlage. Dans ce département, la présence des vétérinaires ruraux s'avère finalement dense, avec une activité également caractérisée par la saisonnalité des soins. Par ailleurs, le département a développé, depuis le début des années 2000, une politique d'accueil de nouveaux professionnels dans ses zones rurales, particulièrement tournée

vers les professions médicales. De plus, le pays de Vichy a créé un partenariat avec une école vétérinaire de Roumanie pour faire venir trois jeunes vétérinaires roumains sur son territoire :

« Pour les vétérinaires, on insiste maintenant sur le regroupement dans de plus grands cabinets, avec des rayons d'action important, plus d'associés, plus de salariés. Mais ça reste compliqué de faire venir suffisamment de monde car ça demande beaucoup d'engagement physique et de temps. Donc trouver des véto français, c'est compliqué c'est pour ça qu'on s'est tourné vers la Roumanie (...) Notre chargé de projet Leader est Roumain donc ça nous a facilité le travail en termes de démarche. Dans le cadre de Leader, on a une coopération renforcée avec la Transylvanie et Clug qui est la plus grande école vétérinaire de Roumanie » (Entretien – Pays de Vichy- Auvergne, juin 2015).

Le département de l'Allier se caractérise par la présence de vétérinaires que l'on peut qualifier comme étant des « militants de la rurale » et dont l'engagement a permis de faire face à la « désertification ». Toutefois, d'une part ils ne sont pas présents sur l'ensemble du département et d'autre part, se pose la question, en raison du *turnover* générationnel, de l'essoufflement à terme de ce militantisme.

Cas 2 – Le Cantal ou la réponse libérale : agrandissement (taille et périmètre d'influence) et concentration des cabinets vétérinaires.

Le Cantal est un département à dominante rurale de l'Auvergne, relativement isolé car peu desservi par le réseau ferroviaire ou autoroutier. L'élevage dans le département est majoritairement bovin, avec un équilibre entre les productions de lait et de viande. La présence des vétérinaires ruraux dans le département se concentre dans les sous-préfectures ou chefs-lieux de canton (Mauriac, Saint-Flour, Saint-Mamet-la-Salvetat etc.), dans des cabinets regroupant jusqu'à une dizaine de vétérinaires ruraux :

« L'installation individuelle c'est d'un autre temps ! » (Entretien – Vétérinaire associé depuis moins de 10 ans, homme, Cantal, mai 2015).

On n'y observe pas, là non plus, de « désert vétérinaire » mais un éloignement tendanciel des cabinets ruraux de leur clientèle, ce qui pose à terme la question de leur capacité à pérenniser un maillage territorial satisfaisant.

Cas 3 – Le Puy-de-Dôme : carence des soutiens publics et échec d'une forme de militantisme (associatif et conventionné).

Le Puy-de-Dôme nous a intéressés pour sa situation spécifique d'un élevage en situation de déprise au profit d'une agriculture plus céréalière. Nous avons choisi de nous intéresser particulièrement à l'est du département, la zone de Thiers, zone de forêt également, dans laquelle subsiste l'élevage bovin avec une production laitière dominante. Ce secteur est apparu comme l'un des potentiels « déserts vétérinaires » à court ou moyen terme dans la région Auvergne, en raison de récentes recompositions de la présence des vétérinaires dues à des cessations d'activités. Dans ce secteur, un cabinet vétérinaire du département voisin a brièvement ouvert une antenne dans l'un des villages de ce territoire « déserté » avant de la fermer un an plus tard en raison de la faible fréquentation de sa permanence.

« Il y a un gros cabinet qui a fermé l'an dernier (...). Ca a été un coup de tonnerre pour les éleveurs du secteur, qui utilisait beaucoup ce cabinet. » (Entretien - Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, territoire Bois noirs).

Cas 4 – La Corrèze : une concurrence entre professionnels vétérinaires qui conduirait à un certain attentisme de la profession.

La Corrèze se caractérise par un élevage bovin et ovin allaitant. Toutefois, le département compte également des élevages de veaux sous la mère, quelques élevages bovins à vocation laitière et le développement limité et récent d'élevages caprins. Le département se distingue par le faible nombre d'élevages intensifs. Comme dans le Cantal, on trouve la majorité des vétérinaires ruraux à proximité de la préfecture (Tulle) ou des sous-préfectures et chefs lieu de canton (Brive-la-Gaillarde, Ussel etc.). La Montagne limousine ou Plateau de Millevaches se présente, au sein du département, comme le territoire le plus touché par la « désertification » vétérinaire à court ou moyen terme en raison du vieillissement démographique des vétérinaires, du difficile recrutement de salariés s'expliquant notamment par la faible attractivité des communes du plateau (absence de services comme en témoignent la mobilisation de 97 communes pour permettre l'accès aux soins de santé initiée en 2010 par le PNR de Millevaches) ou encore des conditions climatiques qui ne facilitent pas l'activité très largement saisonnière (période de vèlages) des vétérinaires du Plateau. Les cabinets vétérinaires présents au niveau ou aux alentours du Plateau de Millevaches redoutent des cessations d'activités qui sont d'autant plus à craindre que les regroupements ne se font pas aisément. Le territoire se caractérise donc par un important isolement engendrant de graves risques psychosociaux pour ces professionnels (risques de *burn out* ou même de suicides évoqués). Aucune réponse publique spécifique n'aurait été apportée alors que la profession ne trouve pas les réponses adéquates et peine à s'auto-ajuster :

« Mais c'est aussi la faute des vétérinaires qui n'ont pas su poser des jalons, qui paradoxalement se mettent en **concurrence** les uns les autres alors qu'il y a du boulot pour tout le monde. Donc, ça a aussi participé à ce climat un peu délétère. Alors c'est pas systématique, mais ça devient parfois compliqué de trouver des solutions ».

Cas 5 – Les Alpes-Maritimes : soutien financier du département et encouragement au conventionnement

Les Alpes-Maritimes sont un département scindé en deux : sur la frange littorale, se trouvent les secteurs les plus urbanisés, touristiques et favorisés, qui concentrent donc les activités économiques et l'essentiel de la population, le reste du département étant constitué majoritairement de zones rurales, dépeuplées, dont l'économie repose essentiellement sur le tourisme hivernal principalement et une agriculture très extensive. Il faut ajouter que la partie nord du département appartient au Parc national du Mercantour, zone naturelle protégée, dans laquelle le loup est de nouveau présent depuis le début des années 1990, ce qui engendre un certain nombre de conflits avec les éleveurs. Ce retour, ajouté à la protection de l'espèce, a engendré un phénomène de prédation en constante augmentation, contrainte qui pèse fortement sur la situation économique des élevages du secteur. L'agriculture dans le département est largement tournée vers l'élevage ovin extensif et se caractérise également par l'importance des transhumances en période estivale, au cours de laquelle la population ovine du département double, voire triple. La présence des vétérinaires ruraux est quasi

inexistante dans le département : la plupart des vétérinaires se concentrent sur la zone littorale avec une activité à dominante canine, quelques vétérinaires exercent dans les vallées montagneuses, aucun n'ayant d'activité à dominante rurale :

« Il n'y en a pas assez (de vétérinaires), ça ne rapporte pas à cause des contraintes géographiques et des vallées qui ne communiquent pas entre elles. Donc les véto préfèrent s'installer en canine pour éviter des centaines de km de déplacement. » (Entretien – Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, services développement rural et agriculture, juin 2015).

En réponse à cette situation de déprise agricole et aux contraintes spécifiques de l'agriculture en zone de montagne, le Conseil général des Alpes-Maritimes a investi et réactualisé un programme original de soutien à l'agriculture datant des années 1930, avec des mesures spécifiques à destination des éleveurs, des détenteurs d'animaux et des vétérinaires. Pour ce qui est des vétérinaires, le programme comporte deux volets : le premier (ouvert à tous les vétérinaires) concerne la prophylaxie et consiste à payer une partie de celle-ci sur présentation des factures vétérinaires ; le second volet concerne plus spécifiquement les soins aux animaux de montagne et repose sur une convention avec ceux des vétérinaires qui s'engagent à faire trente visites au moins par an.

II- Les résultats transversaux (enquête nationale et monographies)

Résultat 1: Les notions de « désert vétérinaire » et de « zone blanche » sont des catégories indigènes à cerner et dont l'usage scientifique doit être interrogé.

1) La notion de « désert vétérinaire » n'a pas de définition juridique et semble revêtir une portée militante, voire polémique. Elle recouvre plusieurs réalités sociales et territoriales pour les professionnels qui s'en emparent et que nous voulons analyser.

2) En nous référant aux notions de « désert vétérinaire » ou « zone blanche », nous ferons référence à des espaces qui s'avèrent déficitaires en vétérinaires, c'est-à-dire à des zones rurales où les éleveurs peuvent éprouver des difficultés à accéder à un réseau de compétence vétérinaire à destination des animaux de rente.

Ces « déserts vétérinaires », peuvent être définis, de manière non exhaustive, en fonction des variables suivantes :

- * Le nombre de vétérinaires ayant, pour ce qui nous concerne, une activité rurale sur un territoire donné ;

- * Le nombre, la taille et le type d'élevage ;

- * La moyenne des temps de parcours entre les cabinets de vétérinaires et les élevages qui constituent leurs clientèles ;

- * La capacité de prévention et de réaction potentielle des vétérinaires pour faire face à une urgence, ce qui implique donc de prêter attention à la « qualité » du maillage territorial.

En tout état de cause, l'expression « désert vétérinaire » nécessite le maintien de l'usage des guillemets car elle renvoie de fait à l'hypothèse initiale du projet VeTerra : existe-t-il déjà des « déserts vétérinaires » ? Est-il possible de les localiser ? Quelles sont les conséquences de ces carences et que faire pour y remédier ? L'utilisation de cette expression est calquée sur celle de « désert médical » forgée en santé humaine et définie

comme « une zone sous-médicalisée dans laquelle les patients éprouvent des difficultés à accéder aux soins dans des conditions de proximité et de délais satisfaisantes [...] [correspondant] souvent à des zones rurales mais aussi à certaines villes moyennes ou à des zones périurbaines » (Maurey, 2013, 5). C'est notamment ce parallèle qui donne à la notion sa portée militante.

3) A partir des discours de l'ensemble des acteurs rencontrés, on peut distinguer au moins trois acceptions du « désert vétérinaire » qui, chacune, soulignent différemment l'urgence de la situation et les politiques publiques envisageables pour prévenir ou enrayer cet éventuel processus de « désertification » vétérinaire :

Acception 1 - L'acception majoritaire parmi les vétérinaires renvoie à la question du *ratio*, c'est-à-dire au nombre de vétérinaires par territoire, ce qui implique également la prise en compte des critères de rentabilité des cabinets, de pénibilité du travail sans oublier la relation de confiance qui existe de façon plus ou moins distendue entre les vétérinaires et les éleveurs.

Exemple de discours sur la référence à la valeur de rentabilité : « Ils (les vétérinaires ruraux) s'en sortent tout juste et donc ils n'ont pas les moyens de payer un remplaçant. Quand j'ai des confrères qui me disent : "moi, je gagne 1000 Euros par mois net, un remplaçant s'est 3000 sans les charges". Ils disent : "moi, je vais pas travailler 6 mois pour payer un remplaçant deux moi" ; ça devient complètement dingue ! »

Exemple sur la pénibilité : « Y a un décalage, alors là c'est une interprétation personnelle, hallucinant entre un véto rural qui va faire 90 heures par semaine, se lever toutes les nuits et un fonctionnaire, c'est pas méchant ce que je vais dire, qui va faire ses 35 heures et qui n'est jamais responsable de quoi que ce soit, c'est l'Etat qui est responsable. Il fait son boulot c'est bien, il fait pas son boulot, il s'en fiche ! »

Exemple sur la relation vétérinaires/éleveurs : « Y a un autre problème qui concerne les relations entre vétérinaires et éleveurs ces derniers ne faisant appel aux véto qu'en dernier recours parce qu'ils croient tout savoir ».

Pour les professionnels vétérinaires (particulièrement parmi les libéraux), le processus de désertification est déjà en cours ou le sera à court terme. Le problème attend donc une réponse rapide.

Acception 2 - Pour les éleveurs et les organismes agricoles, le « désert vétérinaire » est qualifié en fonction de la rapidité d'intervention des vétérinaires (au quotidien autant que pour faire face à une urgence), de leurs compétences (polyvalence plus que spécialisation) etc. Toutefois, la notion est fluctuante selon les éleveurs en fonction notamment des calculs de rentabilité économique auxquels il se livrent pour leur propre exploitation, en fonction aussi du rapport qu'ils entretiennent à leur cheptel et au bien être animal, en fonction de leur type d'élevage (ovins/bovins). Pour les éleveurs et les organismes agricoles la question n'est pas prégnante mais le maintien de la présence vétérinaire semble toutefois pouvoir se poser à long terme :

« Quoiqu'il en soit ce n'est pas une problématique qui nous a interpellés. Mais bon avec un peu de réflexion, notamment au niveau du maillage, c'est vrai qu'à l'époque il y avait trois véto à Ussel ; il y en avait un peu partout dans le secteur du grand plateau (Millevalles) ». (Entretien – Chambre d'agriculture de Corrèze, août 2015).

Enfin, les rapports entre organismes agricoles et vétérinaires sont ambivalents, oscillant entre coopération à laquelle ils sont incités du fait de la mise en place de la gouvernance sanitaire, et concurrence potentielle entre conseillers agricoles et vétérinaires dans la proposition de services aux agriculteurs.

Acception 3 - Concernant la vision des acteurs publics – qu'ils partagent en partie avec les vétérinaires – le « désert vétérinaire » est à lire au regard du maillage territorial et donc des risques de manquement autant du point de vue de la veille sanitaire quotidienne que de la réponse à une crise. On peut ainsi distinguer au moins deux discours :

- Le premier est celui des services déconcentrés de l'Etat ; pour les DDCSPP et les DDT, le problème risque de se poser à court et à moyen terme, mais on observe un certain attentisme du point de vue des actions mises ou à mettre en place, du fait notamment d'un manque de ressources humaines pour cartographier les zones à risque :

« La première remarque c'est que l'on n'a pas de bras de levier, c'est-à-dire on récupère l'info auprès de l'Ordre par rapport aux installations. Donc, on s'appuie sur une initiative purement libérale pour mandater les véto de terrain. Donc, ce n'est pas parce que les véto manqueraient à un endroit que l'on a la possibilité de dire : tiens, on va faire un appel à candidature! » (Entretien - DDCSPP Corrèze, août 2015).

- Le deuxième est celui des collectivités territoriales et des EPCI pour lesquels la catégorie de « désert vétérinaire » semble globalement faiblement pertinente :

« C'est la première fois que j'entends parler de ce genre de difficultés. En 2014, on a même fait un tour des communautés de communes (...) pour faire le bilan des dispositifs et sonder les situations locales donc il y a des problèmes de désertification médicale en santé humaine qui sont remontés mais jamais d'infos sur un problème au niveau des vétérinaires » (Entretien - Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, service Animation économique, printemps 2015).

Il existe, cependant, certaines configurations très spécifiques, lorsque les collectivités locales peuvent s'impliquer de façon volontariste (Conseil départemental des Alpes-Maritimes) ou à l'inverse être enrôlées par des professionnels militants pour se mobiliser sur cette question (cas du Pays de Vichy). En plus de leur méconnaissance du problème, les collectivités semblent plutôt frileuses dans leur investissement sur le sujet au regard notamment, depuis les différentes réformes territoriales, de l'augmentation croissante de leurs compétences et de la diminution constante des dotations de l'Etat :

*« Oui, la désertification est un gros problème : nous on a un territoire assez peuplé de 160 000 habitants, mais si on enlève l'agglomération qui fait 80 000, on a tout de suite des territoires isolés, ruraux (Le Donjon, Val de Sioule), où l'élevage bovin est encore bien présent donc si on a pas de véto ou d'abattoirs c'est toute la filière qui est fragilisée. Il faut positionner des équipements et du personnel de manière stratégique à certains endroits (...). **Faut prendre le sujet à bras le corps !** »* (Entretien Pays de Vichy – Auvergne, printemps 2015).

Ainsi on peut conclure provisoirement que les acteurs s'emparent d'autant plus de la notion de « désert vétérinaire » qu'ils sont proches de ce secteur professionnel, qu'ils en aient une expérience directe ou indirecte. En revanche, pour ce qui est des acteurs non familiers du secteur vétérinaire, il semble que la question des « déserts vétérinaires » ne trouve aucun écho ou qu'un écho très limité dans leurs préoccupations professionnelles, témoignant ainsi de la difficulté de transformer l'installation ou le maintien de la présence des vétérinaires dans les territoires ruraux en un problème public audible et connu – et ce d'autant que la médiatisation des enjeux et la mobilisation de l'opinion publique sur cette question sont faibles voire inexistantes.

Résultat 2: La raréfaction, en France, des vétérinaires ayant une activité à dominante « rurale » se manifeste de façon inégale, en termes géographiques (maillage territorial) comme en termes sociaux (connaissance et reconnaissance sociale du phénomène existant ou à venir)

- La moindre attractivité de la filière « rurale », pourtant au cœur de la construction historique de la profession vétérinaire (Hubscher, 1999), n'est pas nouvelle et s'observe depuis les années 1980. On observe, à l'inverse, une nette et déjà ancienne préférence pour la filière canine et urbaine (Duhautois, 2010).

- On peut délimiter géographiquement certains « déserts vétérinaires » ou « zones blanches » à partir des investigations empiriques réalisées dans le Massif Central et dans les Alpes-Maritimes et revenir sur quelques-unes de leurs spécificités.

Cas 1 – En considérant le département de l'Allier, on note que :

* les militants « de la rurale » sont particulièrement actifs. Toutefois, se posera la question, dans les années à venir, du maintien de ce militantisme. Les vétérinaires récemment installés seront-ils en mesure de porter ensuite et durablement la « cause » ?

* l'accueil et l'installation de vétérinaires étrangers, roumains en particulier, ont été rendus possibles par ce militantisme soutenu par la région ;

* la profession vétérinaire a su ici s'adapter à la saisonnalité et à la diversité des besoins (autopsie des animaux).

Aussi, la question des « déserts vétérinaires » ne se pose pas car le réseau des vétérinaires « ruraux » est dense grâce à : l'auto-ajustement de la profession vétérinaire ; la politique de développement territorial conduite par les acteurs publics ; un territoire qui réunit des conditions socio-spatiales et climatiques plutôt favorables aux vétérinaires.

Cas 2 - Dans le département du Cantal, la solution trouvée par la profession vétérinaire passe essentiellement par le regroupement, ce qui permet d'éviter l'isolement de certains professionnels. Il s'agit dès lors d'un développement que l'on peut dire « concerté » (concentration des services et de l'offre vétérinaires sur des pôles urbains ou péri-urbains). Les vétérinaires tendent ici à épouser le modèle agricole dominant, autrement dit l'encouragement de l'agrandissement des exploitations supposé être un vecteur de rentabilité et de compétitivité. Toutefois, leur capacité à intervenir, *i.e.* leur réactivité, pourrait devenir un jour moins performante : le maillage territorial sera-t-il

suffisant d'autant que le département est confronté à un vieillissement démographique des vétérinaires installés ?

Cas 3 – Pour ce qui est du département corrézien, on l'a dit, la problématique semble se situer essentiellement au niveau de la Haute-Corrèze. Cette zone se distingue par : le fait de rejeter le modèle agricole dominant (faiblesse de l'élevage intensif et des productions laitières etc.), la rudesse des conditions socio-spatiales et climatiques qui ne favorisent ni le travail des vétérinaires en exercice, ni les recrutements de salariés, ni les nouvelles installations etc. La « désertification » est prégnante sur le territoire et la profession vétérinaire peine à s'auto-réguler (difficulté à opérer des regroupements par exemple) en raison de la forte concurrence qui les oppose, de l'absence d'interlocuteurs au niveau des pouvoirs publics (mis à part la DDCSPP). Aussi, les risques psycho-sociaux encourus par les vétérinaires installés sont considérés (par l'Ordre, le Snvel, le GDS notamment) comme importants en raison de l'isolement de ces professionnels qui doivent faire face à une charge de travail toujours plus importante dans un contexte global de faible attractivité des communes au sein desquelles ils exercent. En d'autres termes, cette zone n'a, pour l'heure, trouvé ni réponse publique ni privée au processus de « désertification ».

Cas 4 – Dans le Puy-de-Dôme, le cas de la Montagne Thiernoise témoigne de l'échec d'une autre forme de militantisme vétérinaire – distincte du cas de l'Allier – où le conventionnement porté par la FEVEC n'a pas conduit *in fine* à une mobilisation globale des vétérinaires. On constate donc l'échec d'un modèle, encore marginal en France, mais qui aurait toutefois pu voir s'associer éleveurs et vétérinaires – d'autant que le besoin social est avéré. Outre la faible mobilisation des vétérinaires, plusieurs explications peuvent être données à cet échec :

- * une communication insuffisante de la FEVEC et/ou une évaluation peu fondée finalement des besoins locaux en conseil vétérinaire ;
- * des relations concurrentielles entre les cabinets de vétérinaires déjà installés à proximité et qui cherchent également à préserver et à développer leurs clientèles ;
- * la carence des pouvoirs publics (et en particulier le faible investissement de la communauté de communes concernée) qui, en l'absence d'obligation légale, n'ont pas, faute de moyens et/ou de mobilisation politique, favorisé la concertation entre les parties en présence. En d'autres termes, les pouvoirs publics n'ont pas joué le rôle d'interface et d'animation locale qu'ils auraient pu endosser.

Cas 5 – Pour ce qui est des Alpes-Maritimes ou plus précisément du Parc du Mercantour, le manque de vétérinaire est réel car aucun vétérinaire n'exerce d'activité rurale en tant que telle sur le département ; cependant, le « désert sanitaire » a, pour l'instant, été efficacement endigué par l'action publique départementale. Il est à noter que cet investissement public est également permis par la richesse du département. Pour cette raison, la réponse du département au phénomène de « désertification » semble difficilement transposable aux autres cas, surtout dans un contexte de réduction drastique des budgets publics.

Résultat 3 – Le processus de « désertification » vétérinaire comme impensé politique : l'attentisme public face à une cause qui préoccupe pourtant la profession vétérinaire

La question des « déserts vétérinaires » n'est pas érigée en problème public, c'est-à-dire en fait social approprié et construit par diverses catégories d'acteurs ayant intérêt, pour des raisons à la fois matérielles et cognitives, à se coaliser pour favoriser sa publicisation et sa politisation (Hassenteufel, 2008, 40 et s. ; Boussagnet et al., 2006, 349 et s.).

- La raréfaction, dans les territoires ruraux, des vétérinaires (en termes de maintien et de nouvelles installations) en dépit des enjeux sanitaires (surveillance, soin, gestion des crises), économiques, agricoles, territoriaux qu'elle soulève, n'est pas érigée pour l'instant en problème public au sens de l'analyse des politiques publiques : le problème n'est ni « politisé » (c'est-à-dire qu'il n'est pas entré dans le champ politique suite à divers processus de mobilisation sociale et/ou politique; Lagroye, 2003), ni « mis sur agenda » (c'est-à-dire inscrit au rang des préoccupations publiques ; Muller et Surel, 1998, 67 et s). Ainsi, lorsque les enquêtés au Ministère de l'agriculture sont interrogés sur la possible mise en place de politiques visant à orienter davantage l'installation vétérinaire vers les zones rurales, il nous est répondu qu'il n'y a « *pas de réflexion spécifique en cours* » au sein du bureau concerné au ministère car « *on ne l'a pas cette mission. Et on ne l'aura pas* » (entretien, DGAL, Sous-direction de la santé et de la protection animales, novembre 2015). Non mis à l'agenda politique, le phénomène n'est pas non plus judiciairisé (c'est-à-dire que les professionnels ne se saisissent pas des contentieux pouvant exister pour faire émerger la cause ; Henry, 2004). Plusieurs raisons peuvent expliquer la faible prise en compte politique du problème dans le contexte actuel. L'ancienneté du phénomène et la difficulté à attester l'aggravation de la situation sont souvent mis en avant : « *on a du mal à trouver des vétérinaires en zone rurale, mais ça s'est pas nouveau* » (entretien, DGAL, Sous-direction de la santé et de la protection animales, novembre 2015). Le manque de cartographie dynamique très précise, sur l'ensemble du territoire et jusqu'à une échelle plus fine que l'échelle départementale, est déploré par les acteurs publics nationaux comme au niveau local :

« *Je n'ai pas de chiffres attestant la distension du maillage* » (entretien, DGAL, Sous-direction de la santé et de la protection animales, novembre 2015) ; « *nous n'avons pas les moyens humains et financiers pour cartographier l'installation vétérinaire* » (Entretien - DDCSPP Puy de Dôme, décembre 2015).

Est ainsi mise en avant la difficulté partagée à se projeter et à anticiper collectivement ce qui s'annonce pour certains comme « *un problème majeur en devenir* » (Entretien- DDCSPP Puy de Dôme, décembre 2015).

- Suite à la crise sanitaire de la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine), la création envisagée mais abandonnée d'une 5^{ème} école vétérinaire qui aurait été consacrée spécifiquement à la formation au métier de la « rurale » a représenté une fenêtre d'opportunité politique finalement refermée (2008-2014) dont on retrouve mention parmi certains vétérinaires :

« *Si ce projet a avorté c'est parce que l'on savait très bien que l'on ne ferait pas vivre les gens avec ça (la rurale).* » (Entretien - Vétérinaire associé depuis moins de 10 ans, homme, Corrèze, Snvel, déc. 2014).

L'augmentation du numerus clausus en 2012 n'a réglé que marginalement la question de la raréfaction tendancielle des vétérinaires en milieu rural : la solution de

l'augmentation du nombre de professionnels formés ne règle malheureusement pas le problème du *ratio* entre spécialistes en activité rurale et en canine.

- Pourtant, pour une majorité de vétérinaires, la question des « déserts vétérinaires » n'est pas récente et demeure saillante. Les constats formulés, à tort ou à raison, par les professionnels concernant la raréfaction ont, selon eux, plusieurs causes :

- * la technicisation du métier,
- * la diminution des « vocations » qui permettent d'exercer un « métier passion »,
- * la féminisation de la profession,
- * le non-remplacement des départs à la retraite,
- * le manque d'attractivité des territoires ruraux,
- * l'inadaptation des formations (bases de management et de gestion d'entreprise perçues comme indispensables par certains vétérinaires pour favoriser l'installation et parvenir à gérer le cabinet-entreprise).

- Les conséquences et enjeux de cette raréfaction vétérinaire seraient d'ordre sanitaire et sociale : une surveillance sanitaire amoindrie (contacts entre les élevages et la faune sauvage pourraient être problématiques, alors que les vétérinaires ruraux sont les « yeux et les oreilles de l'Etat sur la sécurité sanitaire dans les territoires » – Entretien, DDCSPP Puy de Dôme, déc. 2015) ; une impossibilité de faire face aux urgences ou crises potentielles ; une dégradation de la relation éleveur/vétérinaire ; des risques psychosociaux pour les vétérinaires en raison d'un plus important isolement lorsque les regroupements de professionnels ne sont pas aisés, etc.

- La question politique des « déserts sanitaires », qui se pose en santé humaine, n'est donc pas posée dans les mêmes termes pour la santé animale – alors qu'elle apparaît bien, pour certains acteurs, comme une « cause » à défendre. Ainsi, certains vétérinaires usent d'un vocable belliciste lorsqu'ils évoquent l'importance de voir se structurer cette « lutte contre les déserts vétérinaires ».

Résultat 4 - Les ambivalences de la position vétérinaire, hypothèse du « chiffon rouge ».

A) Les facteurs de non-politisation et de dépolitisation de la question des « déserts vétérinaires » sont de plusieurs types :

1) La distension des rapports financiers entre pouvoirs publics et profession vétérinaire, depuis la fin des campagnes de prophylaxie, a renforcé la part des actes techniques et de la vente des médicaments dans les revenus vétérinaires :

« Avant la prophylaxie ça représentait une part importante de nos revenus. Maintenant on est beaucoup moins "fonctionnaires" qu'avant. Beaucoup plus des chefs d'entreprise » (Entretien - Représentant syndical vétérinaire, oct. 2015).

2) Le cloisonnement sectoriel entre santé humaine et animale induit de faibles transferts entre ministères de la santé et de l'agriculture sur la question de la raréfaction des services sanitaires en milieu rural et donc une difficile transposition inter-ministérielle des expériences respectives. S'il existe depuis 2012 en santé humaine un « Pacte Territoire Santé » dont les pouvoirs publics en santé vétérinaire pourraient s'inspirer

(entretien, ministère de la santé, déc. 2015), le découpage sectoriel du travail ministériel et les rapports spécifiques entre profession vétérinaire et pouvoirs publics rendent difficile le transfert dans le secteur de la santé animale de solutions publiques récemment expérimentées dans d'autres domaines.

3) Il demeure, malgré l'essor de la filière urbaine et canine, une certaine « agricolisation » de la question vétérinaire qui reste pensée, au sein de l'Etat, comme une question agricole peu arrimée aux enjeux d'attractivité territoriale :

« *Sauvons le secteur agricole, nous sauverons les vétérinaires!* » (Entretien - Ministère de l'agriculture, déc. 2014).

4) Les solutions appliquées pour l'instant témoignent de la prégnance du compromis entre un Etat montrant peu de volonté interventionniste sur le sujet pour l'instant, et une élite sociale très attachée à son indépendance : l'accueil de vétérinaires étrangers (belges, roumains etc.), le maintien du monopole vétérinaire sur la délivrance des médicaments et la conservation de la vitalité des activités d'élevage sont pensés comme des régulations suffisantes, à court terme, pour garantir le maintien d'une offre vétérinaire et d'une viabilité de leur activité en milieu rural :

« **Il faut arrêter le désengagement de l'Etat et surtout il faut se rendre compte des conséquences de ce désengagement (...)** Je ne suis pas sûr que des **aides publiques, après c'est peut-être mon côté un peu libéral, je ne crois pas que tomber dans le système des subventions ce soit une bonne chose parce que le jour où il n'y aura plus d'argent pour ça et bien il n'y aura plus de subventions publiques et on fera s'effondrer le château de cartes** ». (Entretien - Vétérinaire associé depuis moins de 10 ans, homme, Corrèze, Snvel, août 2015)

« C'est un **métier-passion**, donc il faut l'accepter, **l'Etat ne pourra pas changer ça!** (...) Il faut qu'on nous fiche la paix avec les médocs (...) Dans notre secteur, le **maillage tient grâce à la vente des médocs** qui permet d'avoir de bonnes conditions de travail » (Entretien - Vétérinaire associé depuis moins de 10 ans, homme, Allier, mai 2015).

Pourtant, les vétérinaires étrangers s'installent aussi, en France, de préférence dans la filière canine et urbaine.

* L'organisation de la veille sanitaire et vétérinaire dans les territoires ruraux révèle plutôt la mise en place d'un système urgentiste de gestion de crise qu'une « surveillance passive », régulière et structurelle, par « temps de paix » :

« **Absolument, parce que l'on peut toujours se lancer dans des scénarios catastrophes.** En disant : vous vous rendez compte demain si on a la fièvre aphteuse, etc. Mais le plus important est de se rendre compte de ce qui se passe **au quotidien**, dans les territoires » (Entretien - GDS Corrèze, août 2015).

* Face à ce que l'on peut considérer comme un désengagement tendanciel de l'Etat (« *L'Etat n'a plus vocation à financer* » - entretien, DGAL, Sous-direction de la santé et de la protection animales, nov. 2015), on observe sur le plan de la gouvernance une plus grande privatisation de l'organisation sanitaire, qui repose davantage sur la mobilisation et la responsabilisation des professionnels dans le contexte de la Nouvelle Gouvernance Sanitaire (Meyer-Warnod, 2015 ; Chaussepied, 2015) :

En témoignent les derniers Etats généraux du sanitaire (2010) qui sont exemplaires d'une transformation de l'intervention de l'Etat revue à la baisse : « Les exploitants agricoles seront également plus responsabilisés sur les questions sanitaires. Compte tenu de leur niveau de formation et de compétences sanitaires, les éleveurs pourront effectuer directement certains soins nécessaires à leurs animaux (...); « Les missions effectuées par les vétérinaires pour le compte de l'État seront rénovées, étendues et juridiquement sécurisées¹ ».

Au total, on se trouve face à un paradoxe puisque l'on assiste à un développement de la responsabilisation des professionnels qui va pourtant à l'encontre des discours ministériels insistant sur le bien-être animal ou la sécurité alimentaire qui nécessitent des moyens financiers et une autorité réglementaire pour leur développement. A ce propos, il est à noter que nombre de professionnels vétérinaires ont insisté non seulement sur la « désertification vétérinaire » en milieu rural mais également au sein des administrations. Ainsi, les praticiens libéraux disent rencontrer des difficultés pour trouver des interlocuteurs partageant le même vocabulaire et les mêmes préoccupations qu'eux au sein des administrations :

« *Il faut augmenter le nombre de vétérinaires dans les DDCSPP parce que ça facilite les relations!* » (Entretien – Vétérinaire, associé depuis moins de 10 ans, homme, Cantal, mai 2015).

On songe notamment au cas de la DDPP du Puy-de-Dôme qui ne compte plus en son sein de vétérinaires, cas mentionné à plusieurs reprises par les personnes interrogées dans les services.

Enfin, ce retrait de l'intervention de l'Etat est à resituer dans un mouvement d'ensemble qui touche les territoires ruraux comme en témoignent la raréfaction des services de proximité à la personne, la difficulté d'accès aux soins pour ce qui concerne la santé humaine etc.

5) La position ambivalente des vétérinaires qui peut desservir la cause rurale :

Le phénomène de « désertification » semble parfois exagéré mais non objectivé, faute d'administration de la preuve de la part des professionnels mobilisés pour défendre la « rurale ». La faible diffusion médiatique, disponibilité et adaptation dynamique des indicateurs et instruments d'action publique (absence de statistiques, données géographiques ou sociologiques à une échelle infra-départementale) qui auraient pu attester et objectiver le phénomène, révèlent et alimentent à la fois l'invisibilité du problème de pénurie des vétérinaires en milieu rural qui n'est pas anticipé de façon prospective par la profession elle-même. En d'autres termes, les vétérinaires ne cherchent pas à ce jour à administrer collectivement la preuve de leurs inquiétudes. Certains acteurs, ici au sein des DDCSPP, mettent d'ailleurs l'accent sur la nécessité et les difficultés d'objectivation :

« *J'avais essayé de faire une étude un peu cartographique par cabinets. On sait quels sont les élevages qui sont en lien avec chaque cabinet et on a le géo-référencement de presque tous les élevages. A partir de là, j'ai essayé de voir la zone d'influence du cabinet. Ensuite chaque élevage a un nombre moyen de bovins, donc j'ai essayé de voir le nombre de*

¹ <http://agriculture.gouv.fr/etats-generaux-du-sanitaire>

bovins géré par ce même cabinet pour voir si le cabinet est en mesure de suivre les bêtes de façon adéquate. Après il y a les distances à intégrer aussi et l'état des routes. **Mon souci c'était d'objectiver la capacité du cabinet en question à bien connaître ce qui se passe sur son terrain** » (Entretien - DDCSPP Puy-de-Dôme, printemps 2015).

B) Conséquence : La question du maillage vétérinaire en milieu rural, un enjeu délégitimé

1) La « désertification » peut être lue comme étant un « chiffon rouge » utilisé par la profession pour faire valoir d'autres revendications. Cette interprétation est, pour part, celle de certains acteurs publics délégitimant ainsi l'importance de la question des « déserts vétérinaires » qui apparaît dès lors comme un simple prétexte ou un faux problème ne méritant que peu d'attention de leur part :

« Généralement, quand il y a des besoins on sait nous trouver, on sait nous informer d'autant qu'on a un président qui est agriculteur, qui est issu du monde agricole. Ce n'est pas un sujet qui a été abordé (...) parce que c'est une revendication corporatiste, non ? ». (Entretien Conseil départemental de Corrèze – Service développement économique et aménagement, août 2015).

Par ce moyen, ces acteurs tendent également à justifier leur non-action. On comprend alors qu'une telle lecture – dont la connotation négative est sous-jacente – ne favorise pas la reconnaissance ni de cette revendication ni plus globalement de la « cause rurale ».

Cependant, il apparaît également que cette grille d'analyse est heuristique d'un point de vue scientifique car elle nous permet de souligner que derrière cette revendication sociale – dont nous ne préjugeons pas, pour notre part, de la légitimité – se profilent des enjeux identitaires, sectoriels, voire corporatistes propres à la profession vétérinaire. Ainsi, on veut ici explicitement inscrire notre réflexion, à la suite de Florent Champy et Liora Israël, dans une approche croisant sociologie des professions - et plus particulièrement de la profession vétérinaire (Fritsch, 2011) - et sociologie de l'engagement public (Champy et Israël, 2009). Dans cette perspective, si la « désertification vétérinaire » est présentée comme la préoccupation dominante au sein de la profession vétérinaire, d'autres enjeux sociaux semblent toutefois non réglés et demeurent en suspens alors qu'ils pourraient faire l'objet d'une publicisation : la rémunération du mandat sanitaire, les risques psycho-sociaux pour les professionnels isolés, les relations de travail entre les vétérinaires libéraux et les vétérinaires salariés au sein d'un cabinet ou régies par la convention collective, les liens de dépendance entre certaines filières intensives et vétérinaires en position de pseudo-salariés, l'accueil des vétérinaires étrangers, la place des vétérinaires au sein de la nouvelle gouvernance sanitaire, la raréfaction des vétérinaires au sein des administrations publiques etc. :

« Il faut parfois agiter le chiffon rouge pour dire : "attention, on va plus faire le boulot, vous exagérez" (les pouvoirs publics) ! » (Entretien - Vétérinaire associé depuis moins de 10 ans, homme, Corrèze, Snel, août 2015).

2) Une faible mobilisation collective de la part des groupes sociaux potentiellement lésés.

On entend par « mobilisation » l'action d'individus ou de groupes d'individus qui développent une « revendication commune » sous la forme d'une « action collective qui n'est pas nécessairement politique » mais qui requiert une certaine unité sociale, autrement dit le partage « d'intérêts communs, à partir de motivations identiques, et pour un objectif partagé par tous » (Lagroye, 1991, p. 294 ss.).

A cet égard, on note, en effet, une faible mobilisation, hormis ponctuellement ou sous l'impulsion de certaines figures militantes, de la part d'une majorité de vétérinaires (praticiens et étudiants) :

« En Mayenne cette année, les véto se sont carrément mis en grève et ont refusé de faire la prophylaxie de la tuberculose parce qu'on leur imposait de travailler à perte » (Entretien - Vétérinaire associé depuis moins de 10 ans, homme, Corrèze, Snel, août 2015).

Ces derniers apparaissent inscrits dans une représentation identitaire du métier axée notamment sur :

* Une reconnaissance sociale revendiquée et obtenue dans un certain mimétisme face aux médecins et aux débouchés de l'industrie pharmaceutique (valorisation de la technicité des actes les plus gratifiants sur un modèle internationalisé et a-territorialisé ; ignorance des réalités agricoles et territoriales qui ont pourtant constitué, au cours des siècles précédents, un vecteur essentiel de l'identité professionnelle vétérinaire). Toutefois, on observe une volonté de distanciation vis-à-vis de la médecine humaine :

« En rural, le côté médecin généraliste est sympa. Mais on ne peut pas comparer complètement avec la médecine humaine car nous on a besoin de plus d'inventivité et d'adaptation. » (Entretien - Vétérinaire salariée depuis moins de 10 ans, femme, Allier, juin 2015).

*Un attachement viscéral au statut de profession libérale, une tendance à un certain individualisme identitaire induisant une méfiance ou un refus des ingérences et subventions publiques.

* Un isolement professionnel, en particulier dans certains territoires ruraux.

*Une absence de ressources et/ou « répertoires d'action collective » (Offerlé, 2008) qui faciliterait l'émergence, au sein de l'espace public et politique, de la prise en compte des disparités dans le maillage vétérinaire : pour que la « cause » puisse exister politiquement, il importerait que les organisations professionnelles concernées (Ordre et Snel) puissent présenter la profession comme unifiée et positionnant cet enjeu de façon plus médiatique. Le cas de grève (mis à part celle de 2014 et qui concernait la question de la délivrance des médicaments) est extrêmement rare au sein de la profession.

*Si la « cause » du maillage vétérinaire en secteur rural n'existe pas politiquement c'est aussi parce que les vétérinaires préfèrent pour l'heure préconiser des réponses privées, des stratégies internes de mobilisation (M.-O. Déplaud, 2009, 42).

3) La persistance de clivages intra-professionnels : en fonction des lieux de formation des élèves vétérinaires ; entre salariés et libéraux ; entre ceux qui pratiquent la médecine conventionnelle et ceux qui pratiquent une médecine alternative ; des discriminations de genre qui révèlent une forme de « *machisme vétérinaire* » de la part des plus anciens ou de ceux en position patronale qui déclarent : « *les femmes ont*

d'autres aspirations passé la trentaine », « *c'est un métier physique* » etc. ; un clivage que l'on observe bien moins chez les jeunes générations qui semblent souhaiter, tous sexes confondus, une qualité de vie, un équilibre entre vie privée et professionnelle) ; enfin, on observe aussi des discriminations face aux vétérinaires étrangers qui suscitent parfois ignorance, méfiance ou rejet de la part de leurs confrères français :

« *Les vétérinaires étrangers ne maîtrisent pas toujours la langue française et ça pose problème au niveau des relations confraternelles !* » (Entretien - Vétérinaire associé depuis plus de 10 ans, homme, Corrèze, août 2015.)

4) L'ambiguïté du discours professionnel autour du maillage rural vétérinaire : entre arguments civiques et stratégies de dépolitisation.

Ainsi, la dépolitisation (*i.e.* le fait de placer le problème hors de tout débat politique) est manifeste même si les vétérinaires mobilisent des arguments civiques pour justement faire valoir cette « cause » (« urgence de la situation » pour affronter des épizooties, « risque imminent de dégradation de la qualité alimentaire », mise en péril de « l'allure de la campagne française » etc.). La difficulté semble en particulier résulter de la singularisation de l'enjeu sur leur profession, et en son sein, de ce que M.-O. Déplaude constatait également au sujet de la mobilisation « contre-révolutionnaire » des médecins en Mai 68 : « L'efficacité proprement politique de cette rhétorique réside donc moins dans sa capacité à convaincre des agents extérieurs au groupe que dans le fait qu'elle fournit à ses membres des raisons d'agir publiquement défendables et hautement valorisées à l'intérieur du groupe » (M.-O. Déplaude, 2009, 43). Dit autrement, la singularisation des enjeux, les revendications identitaires ou encore le corporatisme nuisent à l'émergence de la cause et à son saisissement par les pouvoirs publics ;

5) La faible mobilisation des éleveurs ou l'absence de collusion (Dobry, 1986 , 110 ss.)

Les tensions actuelles du marché agricole et financier, la recherche d'une diminution de toutes les dépenses des exploitations agricoles –dont les frais vétérinaires –, la montée en compétence technique ou en autonomie (sans forcément l'intériorisation de nouveaux savoirs) de la part des éleveurs qui conduit pour certains à un recours massif à l'auto-médication sont autant de facteurs qui ne facilitent pas la construction sociale du problème, ni la mobilisation convergente, de l'ensemble des acteurs du monde agricole concernés par les problématiques sanitaires :

« *Les éleveurs et les véto, c'est un mélange infréquentable !* » (Entretien vétérinaire en exercice libéral à la retraite, homme, Puy-de-Dôme, août 2015).

Résultat 5 – Des comparaisons internationales très éclairantes sur les fausses pistes et les solutions possibles

Les comparaisons internationales ont mis à mal certaines des hypothèses avancées au niveau national pour rendre compte des « déserts vétérinaires » :

- Un constat : un « chiffon rouge » de la « désertification » facile à agiter... en l'absence de données fiabilisées !

En France comme en Belgique, les acteurs publics tendent à délégitimer la question de la « désertification » ou de la dégradation très forte des conditions de travail des vétérinaires ruraux (cas de la Belgique) en affirmant qu'il ne s'agit que d'un simple prétexte ou « chiffon rouge » destiné à promouvoir des intérêts catégoriels. Dans les deux cas, l'absence de données fiabilisées représente un véritable problème pour assainir les termes du débat. En France, les données disponibles au sein du Conseil de l'Ordre n'ont, jusqu'à présent, pas véritablement fait l'objet d'une analyse spatiale poussée (les apports du projet VeTerra seront précieux à cette fin). En Belgique, le flou semble être savamment entretenu... En effet, le « cadastre » mis en place à l'initiative des autorités belges suite au rapport « Mormont » (SONECOM, 2010) et qui avait pointé un certain nombre de problèmes spécifiques aux vétérinaires en milieu rural est remis en cause par les représentants professionnels en raison de lacunes fortes du système (élaboration sur la base du volontariat, non remise à jour lors des départs en retraite) :

« Le problème du cadastre est qu'il n'est pas complet d'une part et également d'autre part, pas mis à jour. Il n'est pas complet car il est établi sur la base du volontariat de la part des vétérinaires, qui doivent s'enregistrer sur une plateforme informatique afin d'indiquer le type d'activité exercée et l'endroit où cette activité est exercée. Or, en tant que vétérinaire rural, nous n'avons pas de temps à perdre pour ce genre d'exercice. De plus, il n'est pas mis à jour puisque les données prises à l'Ordre ne le sont pas forcément non plus. Pour prendre un exemple concret, le cas de la ville où j'exerce recense 4 vétérinaires ruraux. Or, il n'y a que moi qui suis en activité réelle puisque un autre travaille pour le compte d'une entreprise pharmaceutique et deux autres sont actuellement à la retraite. C'est pourquoi le cadastre est une sorte d'illusion qui vise à cacher les réels problèmes rencontrés par les vétérinaires ruraux dans les campagnes et qui permet de défendre l'idée pour le cas du Ministère de ne pas intervenir. Lorsque l'Ordre ou l'UPV recensent des problèmes auprès du Ministère, celui-ci nous montre son beau cadastre pour nous dire que non, il n'y a aucun problème de distribution en zone rurale belge. C'est n'importe quoi ! »
(Entretien - Vétérinaire exerçant dans les Ardennes belges, administrateur de l'UPV, Union Professionnelle Vétérinaire, été 2015)

- L'augmentation du numerus clausus en France : une solution de facilité ?

La présence de numerus clausus à l'entrée des formations vétérinaires ne semble pas directement en lien avec une mauvaise répartition géographique des vétérinaires. En Belgique, l'absence de sélection à l'entrée des formations vétérinaires rend le pays attractif pour de nombreux étudiants étrangers (malgré le coût élevé de la formation et une qualité variable de celle-ci). La concurrence est donc très forte au sein du pays où les éleveurs ne paraissent pas éprouver de difficultés à trouver un vétérinaire...qui réalise fréquemment une heure de route voire plus. Cette situation génère des situations d'isolement, de risques psycho-sociaux souvent mentionnés par les acteurs de terrain et proches de ceux rencontrés sur certains terrains français (voire le cas de la Corrèze précité) :

« Nous avons décidé en 2010 de mettre en place une étude montrant la pénibilité du travail pour un vétérinaire rural et également afin de montrer d'éventuelles tensions au boulot ou au sein du foyer familial. Le but était de dire voilà où nous en sommes

aujourd'hui, voilà comment vivent les vétérinaires ruraux au jour le jour. » (Entretien-Vétérinaire membre de l'UPV, Union Professionnelle Vétérinaire, Belgique, été 2015)

Inversement, la Finlande maintient un tissu équilibré de vétérinaires y compris dans le Nord du pays très faiblement peuplé en raison des formes particulières de partenariat public-privé mises en place (système original de « vétérinaires municipaux » pouvant également exercer une activité de prestation de service). Or, la sélection reste très rude à l'entrée de l'unique école vétérinaire du pays qui maintient un *numerus clausus*. En fait, la question de l'augmentation du *numerus clausus* ne représente-elle pas une solution de facilité en France permettant de diminuer l'acuité des difficultés en complément de l'arrivée de praticiens étrangers mais sans résoudre les difficultés de fond ?

- La féminisation de la profession : le prototype de l'argument facile etmachiste !

La féminisation de la profession est fréquemment mise en avant tant par les acteurs publics que les représentants professionnels (Surdez, 2010) français et belges pour rendre compte de la mauvaise répartition des vétérinaires (en France) ou des difficultés croissantes dans l'exercice du métier en zone rurale (en Belgique). Les arguments avancés sont d'ordre divers comme en témoignent les deux extraits d'entretiens suivants : pénibilité sur le plan physique, compatibilité avec la vie privée (Lapeyre et LeFeuvre, 2004) :

« Il y a peut-être une féminisation très importante de la profession avec des disponibilités et des priorités différentes de celles des hommes, les femmes privilégient l'installation en milieu urbain et la qualité de vie plutôt que l'engagement total auprès du monde animal. Dès qu'on parle des gros animaux, c'est plus compliqué pour les femmes pour s'en occuper, donc 80% de femmes dans une classe d'âge ça limite le nombre de véto potentiels pour le monde rural et les gros animaux. » (Entretien - Pays de Vichy - Auvergne, juin 2015).

« La féminisation pourrait être un problème car on note une forte tendance des femmes vétérinaires à vouloir s'installer dans les villes et pratiquer la canine mais même si le problème était vrai avant, on note que de plus en plus de femmes s'intéressent aujourd'hui à la rurale. Cependant il y a quelques situations contrastées et quelques endroits en Belgique où il y'a peu de vétérinaires ruraux mais on ne peut pas parler de pénurie rurale loin de là. » (Entretien - Directeur du ministère belge chargé de l'agriculture, été 2015).

Ces éléments sont complètement absents en Finlande où ils paraissent même hors de propos lors des questions de relance orale. Ce contraste peut certes s'expliquer par les différences de représentation, entre les deux pays, des métiers et de la place des femmes dans la société. Mais n'est-ce pas aussi attribuable à la qualité des formations initiales et des régulations entre acteurs publics et privés qui sont mises en œuvre pour gérer la représentation, entre les deux pays, rend doublement déplacé ce type de discours en Finlande ?

« L'absence de numerus clausus est un problème majeur en Belgique. L'arrivée croissante d'étudiants chaque année pose un problème de manque de personnel au sein de la faculté de Liège et ce manque de personnel entraîne donc une diminution de la qualité des études car la proportion d'étudiants est trop importante par rapport à la proportion d'enseignants. » (Entretien - Enseignant de l'Université de Liège, été 2015)

- Des pistes possibles de réflexion à creuser à partir du « modèle » finlandais ?

Rappelons d'abord quelques caractéristiques de la solution retenue par les autorités finlandaises. La municipalité (qui regroupe en fait un ensemble de communes) engage des vétérinaires en tant que salariés afin d'y exercer dans un premier temps, toutes les missions relatives à la santé animale (traitement des maladies zoonotiques, épidémiologie-surveillance). Ceux-ci peuvent en parallèle exercer une activité privée de soins vétérinaires auprès de la clientèle. Ils touchent un salaire fixe, identique pour chaque vétérinaire au sein d'une même municipalité, mais variable en fonction de du degré d'enclavement géographique (environ 2000€ pour zones les plus accessibles jusqu'à 5000€ pour la Laponie, région la plus au Nord du pays). Ce type de solution repose sur un fort consensus social dans le cadre d'un modèle social-démocrate représentatif des pays d'Europe du nord. On en retrouve l'expression dans ce qui suit :

« Le système des municipalités permet de conjuguer vie professionnelle ainsi que vie privée » (Entretien - Directrice de clinique vétérinaire municipale en Laponie, Finlande, été 2015).

« Il faut savoir par exemple, que plus une zone est jugée reculée ou rurale, la municipalité peut mettre en place des politiques incitatives, notamment avec des salaires fixes plus conséquents pour les vétérinaires qui viendraient s'installer... Le principe de municipalité permet de maintenir un maillage territorial cohérent sur le territoire finlandais. Il y'a également des sortes de municipalité mises en œuvre en Suède et en Norvège. Cela doit être une spécialité nordique ! » (Entretien - Responsable de bureau du ministère finlandais chargé de l'Agriculture, été 2015).

III-Conclusion provisoire

Trois axes peuvent être donnés à cette conclusion provisoire.

1) Tout d'abord, on constate que pour l'heure, des formes d'entraide :
, de compensation et d'auto-régulation professionnelles existent sur certains territoires et fournissent des solutions provisoires et relatives : extension de l'aire d'influence des cabinets, regroupement, diversification et association de vétérinaires (Allier, Cantal), conventionnement (Puy-de-Dôme) avec les éleveurs fortement soutenu par le département (Alpes-Maritimes) mais jusqu'à quand? Pour cette raison certains sollicitent l'aide des acteurs publics :

« J'ai été aidé par le confrère qui partait à la retraite et qui m'a permis d'entreposer mon matériel dans son garage, parce que sinon j'habitais au 3^{ème} sans ascenseur. Mais si la mairie mettait à la disposition des professions libérales et des artisans **des petits locaux** pour entreposer le temps de trouver autre chose, ce serait un bon coup de pouce » (Entretien - Vétérinaire associée depuis moins de 10 ans, femme, Puy-de-Dôme, juin 2015).

Dans tous les cas, la mise à disposition de données fiables sur la répartition géographique des praticiens, la pyramide des âges, etc. nous semble constituer un préalable indispensable pour rendre possible à la fois une discussion entre partenaires publics et représentants professionnels et la conception d'une stratégie pertinente, adaptée à la diversité des territoires.

2) De plus, au-delà de la question de leur durabilité, si pour l'instant les solutions privées d'auto-régulation de la profession semblent majoritaires, on peut également s'interroger sur la qualité des soins qui est en jeu : accompagner l'intensification agricole ou permettre le développement de perspectives agro-écologiques qui s'avèrent récemment mises à mal par la crise agricole ? Organiser une veille sanitaire préventive ou pallier seulement les urgences ? Gérer de façon décloisonnée les nouveaux défis et risques sanitaires comme tente de le promouvoir la nouvelle gouvernance sanitaire en rapprochant le public du privé, en fusionnant gestion de la santé animale et gestion de la santé végétale ou exacerber plutôt, par laisser-faire, les concurrences intra-professionnelles ?

Nous avons montré que cette dernière solution retenue en Belgique est en train de dévoiler toutes ses limites en termes de généralisation des situations de mal-être ou de souffrances au travail de bon nombre de praticiens et ce, sans véritablement résoudre le déficit probable (mais non prouvé en raison de l'absence de données fiables) de vétérinaires dans les zones les plus enclavées de ce pays. Un nouveau contrat social redéfinissant les missions et les enjeux des vétérinaires sur les territoires ne serait-il à repenser à la lumière de l'expérience finlandaise mais en l'adaptant aux formes de gouvernance françaises ? A l'heure de la mise en place de politiques agricoles territorialisées par certaines intercommunalités, la question mérite indiscutablement d'être posée !

3) Enfin, en décloisonnant les questionnements liés à l'agriculture et au sanitaire, se pose la question de savoir quel type de maillage vétérinaire est souhaité et pour quel type d'agriculture ? Pour le dire autrement et de façon plus précise, la présence vétérinaire dans les territoires ruraux sera-t-elle, dans les décennies à venir, suffisante, au plan qualitatif et quantitatif ? Les prestations vétérinaires de veille, soin et conseils sanitaires et agricoles seront-elles adaptées aux besoins locaux si elles épousent simplement les évolutions dominantes du marché agricole qui incite, malgré la récente réforme agro-écologique, à une intensification et à une extension croissantes des exploitations ? Ou bien, le maillage vétérinaire peut-il répondre, par des réponses privées et publiques adaptées, à de nouveaux défis sociétaux, à la croisée entre enjeux sanitaires, agricoles et d'aménagement du territoire. On songe notamment, sans prétention exhaustive, à l'identification et à la hiérarchisation des risques émergents, à la promotion du bien-être animal, à la réduction de l'usage des antibiotiques, à l'évolution de l'accompagnement multidimensionnel des éleveurs, au maintien de populations et services en zones rurales non péri-urbaines...

Références bibliographiques

- Boussguet L., Jacquot S., Ravinet Pauline, (2006), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences po.
- Champy F. et Israël L., (2009), « Professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n°73, p. 7-19.

- Chaussepied M., (2015), *L'élaboration du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires en région Bourgogne*, mémoire pour le Master PAGERS, ENSV Lyon/IEP de Lyon.
- Déplaude M.-O., (2009), « Une mobilisation contre-révolutionnaire : la refondation du syndicat autonome des enseignants de médecine en mai 1968 et sa lutte pour la sélection », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n°73, p. 21-45.
- Dobry M., (1986), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP.
- Duhautois B. (2010), *L'entreprise vétérinaire réinventée : du cabinet au réseau*, Paris, Med'com.
- Fritsch P. et Loisy R.-M., (2011), *Etre vétérinaire*, Paris, Broché.
- Hassenteufel P., (2008), *Sociologie politique : l'action publique*, A. Colin, coll. U, Paris.
- Henry E., (2003), « Intéresser les tribunaux à sa cause. Contournement de la difficile judiciarisation du problème de l'amiante », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n°52, p. 39-59.
- Hubscher R., (1999), *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française. XVIIIe-XXe siècle*, Paris, O. Jacob.
- Lagroye J., (1991) *Sociologie politique*, Dalloz, Presses de la FNSP, Paris.
- Lagroye J., (2003) *La politisation*, Belin, Paris.
- Lapeyre N. et LeFeuvre N., (2004), « Concilier l'inconciliable ? Le rapport des femmes à la notion de "conciliation travail-famille" dans les professions libérales en France », *Nouvelles questions féminines*, vol. 23, n°3, p. 42-58.
- Maurey H. (dir.), *Déserts médicaux : agir vraiment*, Rapport d'information au Sénat n°335 (2012-2013) fait au nom de la commission du développement durable, déposé le 5 février 2013.
- Meyer-Warnod A.-C., (2015), *La gouvernance sanitaire en Auvergne*, Mémoire pour le Master PAGERS, ENSV Lyon/IEP de Lyon.
- Muller P. et Surel Y., *L'analyse des politiques publiques*, Montchrestien, 1998.
- Offerlé M., (2008) « Retour critique sur les répertoires de l'action collective, 18-21 siècle », *Politix*, n° 81, pp. 181-202.
- SONECOM, (2010), *Etat des lieux perspectives pour la profession de vétérinaire rural*, 94 p.
- Surdez M., (2010), « Les bouleversements de la profession vétérinaire. Lorsque la recherche d'une nouvelle légitimité sociale coïncide avec l'arrivée des femmes », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, vol. 4, n°90, p. 473-498.